

Aucune offre de restauration n'existe pour les personnels opérationnels basés à Lyon Saint-Exupéry, travaillant de nuit, le week-end ou les jours fériés. **Sur la base de ce constat, le CLAS-CE a soutenu au printemps 2023 la demande d'attribution de titres restaurant.** Réponse du CCAS : « *bien que non satisfaisantes [...] des conventions de restauration collective existent* ». Peu importe que les restaurants ne soient accessibles qu'en voiture et/ou que leur accès soit incompatible avec des temps de pause minutés.

Le SNCTA tient à rappeler les faits : l'inadéquation de l'offre de restauration aux contraintes opérationnelles impose à nombre de contrôleurs de venir avec leurs propres gamelles et les exclut *de facto* d'un pan de l'action sociale.

Le CCAS renvoie toutefois la question des soirs, des week-ends et des jours fériés à un GT, dont on ne sait pas quand il se réunira, et encore moins quand il rendra d'éventuelles conclusions.



L'avis du CCAS prive les contrôleurs aériens de Lyon Saint-Exupéry de l'action sociale en matière de restauration. Pour le SNCTA, cette réponse n'est pas acceptable.